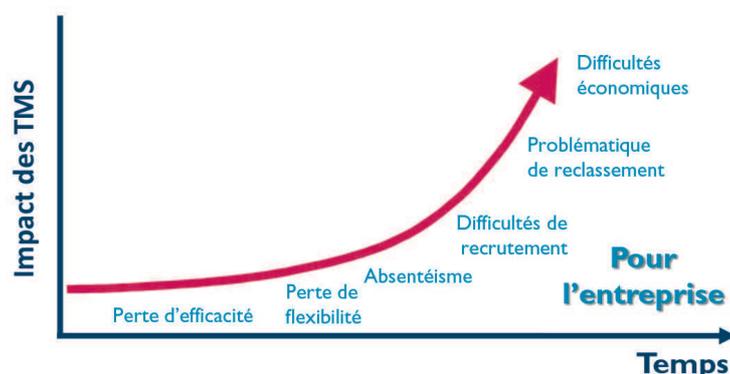


Le coût des TMS et les enjeux pour l'entreprise

Le coût des TMS et les enjeux pour l'entreprise



Source : Guide « 10 bonnes pratiques favorisant la santé au travail », Carsat Rhône-Alpes 2011

Des coûts directs

En parallèle des impacts pour les salariés, les TMS entraînent de nombreux dysfonctionnements qui pèsent sur les performances de l'entreprise. Les chiffres de l'assurance maladie donnent une idée des coûts directs supportés par les entreprises à travers leurs cotisations AT/MP (indemnités journalières, frais de soins et rentes, en cas d'incapacité partielle permanente).

Ces coûts sont très variables suivant la pathologie :

- Les lombalgies (dos) sont les plus coûteuses car elles s'installent souvent dans le temps et génèrent de nombreux arrêts de travail.
- Inversement, le syndrome du canal carpien (poignet) est une pathologie fréquente, mais moins coûteuse : elle se traduit généralement par une opération et quelques jours d'arrêts.
- Certaines pathologies de l'épaule peuvent être très coûteuses, car très invalidantes.

TMS – Maladies professionnelles avec arrêt, reconnues et indemnisées par la CNAMTS

N° du Tableau (Régime Général)	Nombre de MP	Nombre de jours d'arrêt moyen/TMS	Coût moyen/TMS (indemnités journalières, frais de soins...)
N° 57 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (Poignet, Epaule, Coude, Genou, Cheville)	91 %	214 j	19 200 €
N° 98 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention des charges	6,5 %	366 j	43 800 €
N° 97 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	1 %	376 j	47 000 €
N° 79 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (Le ménisque/Travail à genou ou accroupie)	1 %	209 j	21 000 €
N° 69 - Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets	0,5 %	259 j	54 800 €

Source : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (Régime Général) - 2008

Fiche 4

Le coût des TMS et les enjeux pour l'entreprise

Aux coûts directs, s'ajoutent de nombreux **coûts indirects** : pertes de temps, de production, absentéisme... qui altèrent les performances économiques.

Une étude menée par le réseau ANACT sur l'approche économique des TMS a permis de mettre en évidence les autres coûts générés :

- **les coûts de régulation** : ils sont liés aux dysfonctionnements induits par les TMS.
- **les coûts stratégiques** : ils concernent la capacité de développement de l'entreprise.

Au global, **ces coûts indirects** représentent 10 à 30 fois les coûts directs. Quoiqu'il en soit, ils **sont supérieurs aux coûts de la prévention des TMS**.

Pour l'employeur, les enjeux de la prévention ne sont pas uniquement économiques : c'est aussi **un enjeu de responsabilité sociale et de respect de la réglementation**.

- La « faute inexcusable de l'employeur » peut être invoquée par un salarié, suite à une maladie professionnelle, si l'employeur n'a pas mis en œuvre les moyens pour réduire l'exposition du salarié ou supprimer le risque.
- La reconnaissance de cette « faute inexcusable de l'employeur » par la CPAM peut conduire à une augmentation des indemnités de réparation en faveur du salarié.



(1) Coût moyen d'un TMS - Source : CNAMTS – 2010.

(2) Source : L'approche économique des TMS... Réseau ANACT – 2007.

Les points importants pour le CHSCT

- La prévention des TMS est un enjeu pour la santé des salariés et un enjeu pour la santé de l'entreprise : c'est un investissement rentable sur le long terme et non un coût !
- Les TMS ont un coût et peuvent à terme être une menace pour la performance de l'entreprise : le comité d'entreprise est aussi concerné.
- Au-delà de l'intérêt lié à la réduction des coûts, il est de la responsabilité de l'employeur d'engager la prévention des TMS de par son obligation de préserver la santé des salariés.